

# Aides à l'installation en activités primaires

L'agglomération est aux côtés de celles et ceux qui désirent lancer une nouvelle activité professionnelle et économique sur son territoire.

Parmi les outils dont elle se dote pour soutenir la création d'entreprises existent plusieurs aides financières à destination de projets d'installation en activité agricole ou aquacole.

## Aide à l'installation des agriculteurs



Ce dispositif vise à accompagner les jeunes agriculteurs dans leur première installation sur l'une des 34 communes de l'agglomération.

Il prévoit une aide unique et forfaitaire de 4 000 € et un suivi à l'accompagnement sur 3 ans assuré par la Chambre d'agriculture et financé par l'agglomération.

*L'aide accordée sera abondée de 1 000 € si le jeune installé s'engage dans une démarche de qualité environnementale : Certification en Agriculture Biologique ou conversion, Engagement en Mesures Agro-Environnementale Climatique dans les trois années qui suivent son installation.*

Pour pouvoir de cette aide, il faut :

- Être âgé de 50 ans au maximum
- Réaliser une première installation en agriculture
- Être exploitant à titre principal selon les statuts MSA
- Posséder une activité principale participant à la production alimentaire
- S'implanter sur l'une des communes de l'agglomération
- Avoir réalisé un parcours à l'installation et une étude économique du projet validé par le comité d'installation
- Avoir bénéficié de la DJA ou SIA
- Signer un document attestant du montant d'aide perçu au titre de la règle des minimis s'appliquant aux entreprises agricoles percevant des aides publiques (plafond d'aides, hors Europe, à ne pas dépasser).

## Aide à l'installation des activités aquacoles

Ce dispositif vise à accompagner les nouveaux exploitants dans leur installation. Il concerne les activités de production liées à la mer hors pêche, notamment les exploitations conchylicoles (huîtres, moules, coquillages, etc.).

Pour pouvoir de cette aide, il faut :

- Être âgé de 45 ans maximum
- Être affilié au Comité Régional de Conchyliculture Bretagne Sud et avoir suivi un accompagnement à l'installation auprès de cet organisme
- Réaliser une première installation en aquaculture (ne sont pas éligibles les changements de statuts et les transferts entre époux)
- Disposer des autorisations nécessaires pour exercer l'exploitation envisagée
- Avoir son siège d'exploitation sur l'une des 34 communes du territoire
- Signer un document attestant du montant d'aide perçu au titre de la règle des minima s'appliquant aux entreprises aquicoles percevant des aides publiques

## Partenaires Création / développement

### ADIE

L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) soutient les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les chômeurs et les allocataires des minima sociaux, à travers le microcrédit. Elle accompagne les micro-entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise.



[www.adie.org](http://www.adie.org)

### BGE MORBIHAN

L'association BGE Morbihan accompagne avec des conseils et des formations les créateurs d'entreprise dans toutes les étapes de leur projet.



[www.bge-bretagne.com](http://www.bge-bretagne.com)

### CPME56

La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Morbihan (CPME56) est une organisation patronale interprofessionnelle au service des PME et des TPE du territoire.



[cpme-morbihan.fr](http://cpme-morbihan.fr)

## RESEAU ENTREPRENDRE BRETAGNE

Accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprises à fort potentiel de création d'emplois par du mentorat et des prêts d'honneur.



[www.reseau-entreprendre.org/bretagne](http://www.reseau-entreprendre.org/bretagne)

## FILÉO Groupe

FILÉO Groupe conseille, forme et accompagnent les projets d'entreprises coopératives.



[www.fileogroupe.coop](http://www.fileogroupe.coop)

## France Active

France Active Bretagne est une association qui œuvre auprès des créateurs et repreneurs d'entreprises et structures d'utilité sociale sur l'ensemble de la Bretagne.



[franceactive-bretagne.bzh](http://franceactive-bretagne.bzh)

## Initiative Vannes

Initiative Vannes est une plateforme d'initiative locale du réseau France initiative. Elle permet aux créateurs ou repreneurs d'entreprise du pays de Vannes d'effectuer des prêts d'honneur sans intérêt pour leur projet.



[www.initiative-vannes.fr](http://www.initiative-vannes.fr)

## Pôle ESS

Le pôle ESS accueille et oriente les porteurs de projets d'économie sociale et solidaire (ESS) dans leur réflexion. Il permet également la mise en relation avec le réseau ESS local.



[www.pole-ess-paysdevannes.fr](http://www.pole-ess-paysdevannes.fr)

## Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture accompagne la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi.



[bretagne.chambres-agriculture.fr](http://bretagne.chambres-agriculture.fr)

## Chambre de commerce et d'industrie

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Morbihan a pour mission d'accompagner les porteurs de projets, les entreprises et les territoires dans leur développement économique.



# CCI DE BRETAGNE

[www.bretagne.cci.fr](http://www.bretagne.cci.fr)

## Chambre de métiers et de l'artisanat

La Chambre des métiers et de l'artisanat accompagne les entreprises artisanales dans des domaines variés : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission d'entreprise...



[www.cma-bretagne.fr](http://www.cma-bretagne.fr)

## Région Bretagne

La Région Bretagne, collectivité cheffe de file en matière de développement économique soutient les projets d'entreprises : création, reprise ou croissance externe, développement par l'innovation, la conquête de nouveaux marchés en France ou à l'international.



[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

### **UIMM 35-56**

Accompagne les entreprises industrielles dans leurs enjeux de formation, recrutement et de compétitivité, tout en favorisant l'innovation et la transition environnementale.



[www.uimm35-56.com](http://www.uimm35-56.com)

## **Informations complémentaires**

### **Contact**

[Direction de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation](#)

- [02 97 68 70 69](tel:0297687069)
- [Contacter](#)